

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

Date de convocation : 17/06/2024

Date d'affichage : 17/06/2024

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 1 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Étaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,
M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Étaient excusés : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. SERVANT
Dimitri

Étaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024-06-036

3.3. Domaine et patrimoine - locations

Mise en location d'un logement communal sis 5 rue Fernand Obligy - signature d'un bail à compter du 1^{er} juillet 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 5 rue Fernand Obligy est vacant. Il fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande formulée par Monsieur LISSE-FONTENEAU Valentin et Madame BOUSQUET Célia souhaitant louer ce logement.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque les locataires s'en acquittent directement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de bail à usage d'habitation proposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de louer, à compter du 1^{er} juillet 2024, à Monsieur LISSE-FONTENEAU Valentin et Madame BOUSQUET Célia, le logement communal sis 5 rue Fernand Obligy à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE (37140), à usage d'habitation, et ce, pour un loyer mensuel de 500 € (cinq cent euros)

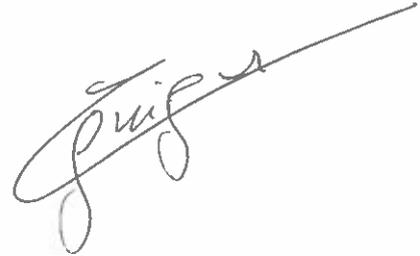
- **DIT** que ce loyer sera réglé d'avance, auprès du Trésor Public. Il sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE
- **PRÉCISE** que les locataires devront s'acquitter d'un dépôt de garantie d'un montant de 500 euros, représentant un mois de loyer
- **DIT** que la durée du bail sera de six ans
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le bail à intervenir et toutes les pièces afférentes à sa mise en oeuvre

Pour extrait certifié conforme,

*La secrétaire,
GALET Florence*



*Le Maire,
GUIGNARD Paul*



Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le 26/06/2024
ID : 037-213700586-20240624-DCM_2024_06_036-DE

